Tribunal de Perpignan : un clandestin marocain surpris en plein deal de stups, il se prétend mineur, son début de calvitie fait douter de l'affirmation

10/05/2022 à 7h34



Surpris en plein deal de stups, le clandestin a prétendu être mineur, mais l'examen médical a démontré le contraire.

Lors de sa garde à vue, il a prétendu être âgé de 17 ans. Mais sa barbe fournie et son début de calvitie, font douter de l'affirmation. De fait, l'examen osseux et dentaire montre qu'il est largement majeur. Le jeune Marocain sans papiers n'est donc pas mineur isolé et peut être expulsé du pays. Et son comportement n'incite pas à lui accorder l'asile.

[…]

Devant le tribunal, il nie tout par la voix d'une interprète. Il attendait un employeur potentiel devant la HLM. Il n'a jamais eu contact avec l'homme vu par la police. Les 690 euros retrouvés dans sa poche ? Le fruit de ses économies car il a travaillé en Espagne.

“Vous êtes en France depuis un an, dites-vous, s’étonne l’un des assesseurs. V*ous avez donc conservé cette somme tout ce temps !?”*

“Comment voyez-vous l’avenir”, s’intéresse la présidente.

“Je veux travailler ici pour aider ma famille. J’ai des diplômes de cuisine et de peinture”.

“Vous avez 17 ans, vous avez passé un an en Espagne, un an en France. Vous avez obtenu vos certificats à 15 ans donc !”

“C’est sa parole contre celle des policiers, intervient Me Rabassa. *Pour étayer leurs affirmations, il aurait fallu interpeller l’acheteur, étudier sa téléphonie et les vidéos de surveillance . Rien n’a été fait !”*

Le tribunal le condamne à 6 mois avec sursis, confisque les 690 € saisis et l’interdit de territoire français pour 3 ans. Désormais sous le coup d’une OQTF, il a intérêt à quitter le pays au plus vite s’il ne veut pas voir son sursis être révoqué.

L’Indépendant